# L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 10 OCTOBRE 1844.



PAR BULLITT, MAGNE & Co.

No. 81, Rue de Chartres.

*CONDITIONS DE L'ABEILLE:*

ABONNEMENT

Journal quotidien, une année d'avance $12

Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5


Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES. [illegible] par carré de chaque langue, pour [illegible] cinquante cents pour chaque [illegible]. Un changement considérable dans [illegible] comme une nouvelle [illegible] DIX lignes ou moins.

[illegible] aux annonces—Les artisans [illegible] $60; les Banques [illegible] publiques [illegible] et vaisseaux à vapeur [illegible] $30. [illegible]

LES ANNONCES [illegible] des articles [illegible] ventes d'immeubles [illegible] payer au tout des au [illegible]

[illegible] que par inter[illegible] insertion.

LES ANNONCES ou Articles d'une nature personnelle [illegible] du prix des [illegible] et d'avance.

LES ANNONCES [illegible] ordinaire des [illegible] à l'année, [illegible] ventes à l'encan [illegible] justice, ventes de plantations et habitations [illegible] à vendre, à louer ou à affermer, esclaves [illegible] animaux épaves ou égarés &c., lui seront [illegible] séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées [illegible]

[illegible] ANNONCE de [illegible] sera publiée, à moins que [illegible]

LES THEATRES et autres [illegible] pour l'année [illegible] $50.

LES ANNONCES de candidats à des emplois publics, toutes annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

## CABOTAGE.

PAQUEBOT REGULIER.—J. M. WHITE, capitaine J. M. Convers, pour Vicksburg, Warrenton, Grand Gulf Rodney et Natchez. Ce beau steamer partira [illegible] à bord ou à JOHN K. SHAW & Co. Agents, 24, Poydras.

POUR ST. LOUIS.—[illegible] HIGHLANDER, capt. Stei[illegible] fret et passage, s'adresser [illegible] JOHN K. SHAW & Co. Agents, 21, rue Poydras.

PAQUEBOT REGULIER POUR LE BAYOU GLAIZE—LES OPELOUSAS—VIA ATCHAFALAYA. Le beau steamer neuf ELIZABETH, capitaine O. A. Miller, partira pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires mercredi courant à 6 heures. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à LABEAUME, BLOOD & Co, 16 Nouvelle Levée, ou C. T. TOLEDANO, 97, Magasin.

N. B. L'Elizabeth aura des barges pour transporter [illegible] Washington, et aussi haut que le Bayou Glaize. [illegible] 5 oct

MALLE DES ETATS UNIS. STEAMER BRILLIANT. PAQUEBOT REGULIER—Pour la Côte, Donaldsonville, Bâton Rouge, Port Hudson, Bayou Sarah et Pointe Coupée. Le superbe bateau à vapeur BRILLIANT, capitaine Jess. Hart, partira de la Nouvelle Orléans tous les mercredis matins à 10 heures et du Bayou Sara tous les samedis [illegible] Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à Wm. H. AVERY, 88, Gravier.

POUR LA BALISE.—Le steamer FAME, capt. Jeremiah Martin, complètement réparé et remis à neuf, partira tous les samedis, à 9 heures A. M. du pied de la rue St. Louis pour la Balise et les lieux intermédiaires. N. B. Le FAME n'ira qu'une fois tous les quinze jours jusqu'à la Balise. Pour fret ou passage s'adresser à JACQUES LAROSE.—Agent. [illegible] Vieille Levée.

MALLE DES ETATS UNIS. PAQUEBOT REGULIER POUR LA COTE, DONALDSONVILLE, BATON ROUGE, Port Hudson, Bayou Sara, Pointe Coupée, Tunica et Port Adams. Le superbe bateau à vapeur ALEXANDER SCOTT, capt. Swon, partira de la Nouvelle Orleans pour les ports susdits tous les mercredis matin à 10 heures, et du Bayou Sara tous les samedis après l'arrivée des chars du railroad, et sera de retour les jeudis matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à WM. H. AVERY. 88 Gravier. 7 sept.

POUR MILLIKEN'S BEND, VICKSBURG, GRAND GULF, RODNEY et NATCHEZ.—Le bateau à vapeur paquebot SULTANA, capt. Fenno, ayant changé son jour de départ, [illegible] Jusqu'à le bateau EDNA continue [illegible] L. V. HUBBARD & Co. 9 Tchoupitoulas.

FERRY A VAPEUR DE LA 1ère MUNICIPALITE, vis-à-vis la Place d'Armes.

Réduction, à 5 cents, du prix de passage. Pendant toute la saison d'été, le Ferry sera à la disposition du public, depuis la pointe du jour jusqu'à 8 heures du soir [illegible]

Les pères ou mères de famille qui désireraient traverser le fleuve avec leurs enfans, pour changer d'air, le pourront faire avec la plus grande sécurité, les bouilloires étant pourvues de soupapes de sûreté qui rendent tout accident impossible.

Les personnes qui voudraient passer l'eau avec chevaux et voitures, pour aller à la chasse, le pourront sans inconvénient [illegible] les wharfs sur les deux rives étant dans un excellent état.

PRIX:
Pour une personne à pied, 5 cents.
[illegible]

[illegible] ROBERT MURPHY

## CABOTAGE.

POUR PHILADELPHIE.—La barque paquebot SARAH HAND, capitaine Bailey, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face du marché aux légumes, ou à T. TOBY & BOGERT, 70 Camp.

POUR NEW-YORK.—[illegible] STRAFFORD [illegible] FOSDICK & BROTHER, 74 Camp.

POUR NEW-YORK.—La barque paquebot [illegible] VERNON, capitaine Kelly, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes ou à HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp.

POUR NEW-YORK.—Ligne de l'Union—Le navire paquebot [illegible] capt. Shapter, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira [illegible] J. W. STANTON & Co., Encoignure Magasin et Lafayette.

A FRETER.—Le navire DUNCAN, capitaine W. C. Berry, jaugeant 1000 tonneaux. S'adresser à HARROD, DARLING & Co, 49 Commune.

## Ports d'Europe.

POUR MARSEILLE.—(Partant le 15 octobre) Le navire bon voilier, HENRY, capitaine Noyes, partira le jour susdit. Pour passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à L. H. GALE, 91, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire [illegible] LEVI H. GALE, capt. Thompson [illegible] son chargement [illegible] Pour fret de 200 balles de coton ou passage ayant de beaux aménagemens, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune. 5 oct

POUR LIVERPOOL.—Le navire PALMYRA, capitaine Barstow, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune. 5 oct

POUR LE HAVRE—Partant le 15 du courant—Le navire SOUTH CAROLINA, capitaine Charles Owen, partira comme ci-dessus ayant une grande partie de sa cargaison engagée. Pour fret de 400 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagemens pour 3 passagers, s'adresser à bord, ou à L. H. GALE, 93 Commune. 3 oct

POUR LIVERPOOL.—Le navire [illegible] LIFTON, capitaine Ingersoll, ayant tout son chargement engagé et allant à bord, partira le 10 du courant. Pour passage seulement s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune. 2 oct

POUR LIVERPOOL.—1er navire—Partant le 1 [illegible] courant—La barque A I KILBY, capitaine Tanorin, partira comme il est dit ci-dessus. S'adresser à GEO. GREEN & BRO. 1 oct

POUR GLASGOW.—Le navire bon voilier, MONSON, capitaine Young, partira sous le plus bref délai, ayant la plus grande partie de son chargement engagé. Pour passage, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune. 30 sept

POUR LIVERPOOL.—Le navire MARY KINGSLAND, capitaine Ware, partira sous peu, ayant une partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune. 14 sept

POUR ANVERS.—Un navire de première classe sera expédié pour le port ci-dessus aussitôt que les boucauts de tabac ou la valeur se présente. Pour les conditions, s'adresser à JOHN A. MERRITT & Co, 5 Camp. 6 sept

## PORTS DU GOLFE.

POUR GALVESTON.—Le sloop CUTTER, capt. Ames, ayant presque tout son chargement engagé partira immédiatement. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à T. TOBY & BOGERT, 70 Camp.

A LOUER—Deux maisons convenables, construites en bois et à deux étages, situées rue Gravier près de l'encoignure de St. Jean. On pourra en prendre possession immédiatement. S'adresser à E. & E. DAVIS, 100, Camp. 1 oct

A LOUER. UNE maison basse, avec cuisine haute en briques, située rue Bienville No 110, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser à E. & E. DAVIS, 100 Camp. 1 oct

A LOUER.—Le superbe MAGASIN, occupé par MM. Maries & Co situé rue de la Vieille Levée, entre Conti et Bienville. S'adresser au soussigné rue d'Orleans, No. 151. DIDIER DREUX. 2 oct

A LOUER.—Possession devant être donnée le 1er novembre prochain—Une MAISON à deux étages en briques, située au No. 92, rue Fouché, entre Julie et St. Joseph. S'adresser au No. 26, même rue, ou à W. EMERSON & Co, 134 Tchoupitoulas. 2 oct

A LOUER.—La maison à l'encoignure des rues Grands-hommes et Champs-Elysées, actuellement occupée par M. John X. [illegible] S'adresser à A. GORDON, WYLIE & Co, 51 Bienville. 23 sept

## BOIS DE CONSTRUCTION ET BOIS DE PLANCHER EMBOUVETE.

CONSTAMMENT en mains au moulin de DEPOUILLY, encoignure Carondelet et Vieux Bassin.

CHARRONNAGE—Les soussignés ont à vendre et recevront constamment par les paquebots, un assortiment général de charronnage de Philadelphie, de toutes descriptions, consistant principalement en drays, charrettes, roues de charrettes à boeuf, roues de brouettes à terre, etc. etc., le tout bien fait avec de bons matériaux; ils les offrent à bas prix aux habitants et autres. T. TOBY & BOGERT, 70 Camp. 6 sep

---

LES MODES
# PARISIENNES.
*JOURNAL DES MODES.*

CE Journal, publié par MM. Aubert & Philipon est sans contredit le plus soigné qui ait paru jusqu'à ce jour. Les modes parisiennes paraissent tous les dimanches et donnent dans chaque numéro une gravure sur acier, coloriée et satinée, un article sur les modes et les magasins en vogue, une revue des nouveautés dramatiques et autres—des causeries de salon, etc., etc. La publication est dirigée par M. Ch. Philipon. Prix de l'abonnement $12 par an. On ne peut souscrire pour moins de 6 mois. On s'abonne chez Vor. HEBERT, agent, 149 rue de Chartres entre St. Louis et Toulouse.

N. B. Un très grand Album contenant plus de 300 dessins de broderies pour robes, écharpes, fichus, cols, manchettes, etc etc etc, sera donné GRATIS à toute personne qui souscrira pour un an d'abonnement.

2 oct—15 [illegible]

EN vente chez VOR. HEBERT, 149, rue de Chartres—LE DIABLE A PARIS, (Paris et les parisiens) l'ouvrage sera en 50 livraisons, prix des 50 livraisons $5. Reçu les 19 premières livraisons.

LES ETRANGERS A PARIS, l'ouvrage sera en 50 livraisons, prix $5. Les 43 premiers numéros sont en vente.

Note sur les forces navales de France, par le prince de Joinville.

Les Francs-Maçons, initiation à tous leurs mystères, par un Rose Croix.

L'Empereur Nicolas, son voyage, par un député, prix 40 cents. 2 oct

# LE JUIF ERRANT.

LA 3me. Livraison du Juif Errant en Espagnol est présentement en vente chez V. HEBERT, 149, rue de Chartres.

Prix 10 cents la livraison. 6oct

# L'ECHO DES FEUILLETONS.

M. DE LA PLACE, directeur, annonce à ses abonnés et au public, qu'il a pris des arrangemens pour avoir à son retour de l'Ouest, une ample provision de toutes les livraisons du JUIF ERRANT qui auront alors parues, illustrées de magnifiques gravures, représentant les principales scènes; de LOUIS XIV et son siècle, aussi illustré par les premiers artistes de Londres. Ce bel ouvrage qu'on regarde sous le rapport de l'exécution typographique comme chef d'oeuvre des presses mécaniques de MM. Paulens et Dubver, a déjà plus de trois mille souscripteurs, aussi a-t-il été admis à l'exposition; et 3o. l'HISTOIRE DE L'EMPIRE, par M. Thiers, également illustrée de superbes gravures représentant les principaux événemens qui se sont passés durant cette époque.

Nous aviserons au moyen de mettre le plus d'activité et la régularité possible dans la publication du Juif Errant, que nous pourrons remettre aussitôt que certaines publications de ce genre qui s'impriment en ce moment aux Etats-Unis.

Nous osons nous flatter que le public saura rendre justice à notre impression; ne redoutant aucune concurrence pour le luxe et le fini de ce beau roman, nous mettrons les prix les plus modérés.

LES TROIS
# MOUSQUETAIRES.

LES trois premières livraisons des TROIS MOUSQUETAIRES sont en vente chez VOR HEBERT, 149, rue de Chartres.

Prix . . . . . . . 25 cents la livraison. 3 oct

# LE JUIF ERRANT
*EDITION D'APRES LE CONSTITUTIONNEL.*

LE Juif Errant par M. E. SUE, auteur des Mystères de Paris, Mathilde, etc. etc.

La 6me Livraison de cet ouvrage est présentement en vente chez Vor HEBERT, 149, Chartres.

Prix:—15 cents la livraison. 3 oct

# HOTEL ST LOUIS.
NOUVELLE ORLEANS.

MADAME HAWLEY informe respectueusement ses amis et le public en général qu'elle a repris à bail le Sei HOTEL ST-LOUIS, et que le mercredi 16 octobre l'établissement sera ouvert pour la réception de pensionnaires. Pendant l'été cet établissement a été réparé et élégamment peint, ce qui joint à l'augmentation des meubles, [illegible] arrangements intérieurs de l'hôtel, rend cet établissement un des plus comfortables et des plus magnifiques de l'Union. Aucune peine ni dépense n'ont été épargnées pour mettre cet hôtel à même de mériter la continuation des faveurs qui lui ont été accordées la saison dernière. 5 oct—9u

GRANDES NOUVEAUTES
AU No. 6, RUE CHARTRES.

LES soussignés ont l'honneur de faire savoir à leurs amis ainsi qu'au public, qu'ils feront l'ouverture de leur magasin lundi 7 courant. Leurs marchandises sont des plus nouvelles, et consistent comme suit:
Cashmira d'Ecosse, haute nouveauté;
Mousseline de laine, [illegible]
Indienne française, [illegible]
Cols et pèlerines brodés
Mouchoirs batiste brodés et unis,
Bonnetière pour enfans,
Satin blanc, rose, bleu et noir;
Moiré de do do do
Bas soie et coton;
do de do, pour enfants;
Velours soie et coton, parapluies soie et coton,
Cotonnade française, casimir, cravates pour hommes,
Chals, etc., etc. Ainsi qu'un grand assortiment de marchandises du pays, qu'ils vendront à très bas prix en gros et en détail pour du comptant.

GIQUEL & JAMISON, No. 6, rue Chartres. 5 oct—5

EN VENTE CHEZ LELIEVRE,
Encoignure Royale et Ste. Anne.

REÇU par le Marengo, un bel assortiment de Livres de Prières, reliures en tout genre, et à des prix très réduits.

Divers traités du Jeu des Echecs.

Ouvrages pour et contre le MAGNETISME ANIMAL: Deleuze, Burdin et Dubois, Despine, Lautour, Ricard, Robert et l'abbé J. B. L.

Livres de classe et de lecture pour distribution de prix et récompenses, reliures riches et à des prix très bas.

GRAINES DE JARDINAGE FRAICHES. 5 oct

RAIL ROAD DE LA NOUVELLE ORLEANS ET CARROLLTON.

Réduction de prix.

A partir du 1er. février 1844, le prix du passage sur ce chemin sera comme suit:
Pour un seul billet, 25 cents
[illegible] 10 "
Enfans (toute distance) 10 "
Cinquante billets rouges $5 00
Billet personnel pour l'année $100 payable par quartier d'avance. Le quartier devra commencer les 1ers. de février, mai, août et novembre.

Les chars se rendent et partent du vieux dépôt à l'encoignure des rues Perdido et Baronne.

Les passagers sont transportés aux superbes jardins de Carrollton, en moins d'une demi heure dans de jolis chars neufs.

— Les chars partiront comme suit: —
Dans le courant de la semaine.

| De la Nlle. Orléans. | | De Carrollton. | |
|---|---|---|---|
| Chars à chev. | à 6½ A. M. | Chars à chev. | à 5 h. A. M. |
| A locom. | 9 h A. M. | A locom. | 8 h. A. M. |
| " | 11 h A. M. | " | 10 h. A. M. |
| " | 1 h P. M. | " | à midi. |
| " | 3½ h P. M. | " | 2 h. P. M. |
| " | 5 h P. M. | " | 4 h. P. M. |
| " | 7 h P. M. | " | 6½ h. P. M. |
| Chars à chev. | 10 h P. M. | " | 8 h. P. M. |

Arrangement du dimanche.

En outre de l'arrangement de la semaine, un train partira toutes les heures de l'après-midi et du soir, jusqu'à 7 heures de Carrollton, et 8 heures de la Nouvelle Orléans. Le char à cheval partira de Carrollton à 6 1/2, à l'exception des jours de pluie, et en ce cas, l'arrangement sera le même que celui des autres jours de la semaine.

Les passagers devront se pourvoir de billets, car il est expressément défendu au conducteur de recevoir de l'argent.

Un char est réservé expressément aux Dames, à chaque départ du train.

Durant l'été, c'est à dire du 15 mai au 1er août, les chars du soir partiront comme suit:
De Carrollton, à 4 1/2 heures au lieu de 4.
De la Nlle. Orléans, à 5 1/2 " 5.
De Carrollton, à 7 heures " 6 1/2.
De la Nlle. Orléans, à 7 3/4 " 7 1/2.

Le char à cheval partant de Carrollton à 6 1/2, et de la ville à 10 heures du soir.

Les arrangements pour le dimanche seront les mêmes (c'est à dire un train toutes les heures de la soirée) excepté que les chars partiront une heure plus tard que d'ordinaire.

LES CHARS DE LAFAYETTE, comme suit:
De Lafayette, en été, à 6 heures du matin.
De la rue du Canal, dito, à 6 heures et demie du matin.
De Lafayette, en hyver à 7 heures du matin.
De la rue du Canal, dito, à 7 heures et demie du matin.
Les chars partiront toutes les heures jusqu'à 9 du soir, de Lafayette, et 9 P. M. de la rue du Canal.

On prie particulièrement les Messieurs de ne pas poser leurs pieds sur les coussins, ou de fumer dans les chars, lorsqu'il s'y trouve des Dames.

JOHN HAMPSON, Ingénieur de la Compagnie. 27 juil

FABRIQUE D'EAU DE SELTZ.

RENAUD PETITBIEN ayant joint à son établissement de la rue du Quartier une fabrique d'Eau de Seltz, prévient le public qu'il fournira pour toute la saison des Limonades Gazeuses à l'ananas, à la groseille, à la framboise etc., etc., etc.

L'établissement se charge de faire rendre à domicile au prix de
Eau de Seltz, la douz . . . . . . $1 00
Limonades Gazeuses, parfums assortis, . . 1 50
Le verre non compris

Rue du Quartier, No. 46, près de l'Hôtel des Monnaies. Des ordres seront reçus chez Victor Hebert, libraire rue de Chartres. 12 juin

TEINTURE ET NETTOYAGE EN GENERAL.

AVIS—MM. MONDELET & Cie., ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils ont ouvert le 1er juin dernier, rue de Chartres, No. 150, en face de l'hôtel d'Orléans, un établissement de TEINTURE et NETTOYAGE.

Les connaissances qu'ils ont acquises dans cet art en travaillant depuis nombre d'années dans les premières maisons de Paris, et après avoir suivis un cours de chimie appliqué à la teinture, leur font espérer que l'on n'hésitera pas à leur confier les articles les plus précieux, soit pour teindre ou nettoyer, avec la persuasion qu'ils seront aussi bien conditionnés qu'à Paris. Les personnes qui voudront bien leur accorder leur confiance en acquéront la certitude, par les soins, l'exactitude qu'ils apporteront aux ouvrages qui leur seront confiés et qu'ils finiront dans la dernière perfection.

Ils teignent et nettoyent toutes sortes d'objets, tels que: soieries, mérinos, mousselines laine, cachemires, crêpes, tulles, dentelles, blondes, velours unis ou épinglés, chapeaux de paille, étoffes pour ameublements, tapis d'appartements, ornements d'église, costumes de bal et de théatre, gants de soie et de filet, bas de soie; nettoyent les robes de soie sans altérer les couleurs. Par de nouveaux procédés chimiques, ils blanchissent les robes de mousseline, jaconats et indienne, en leur donnant l'apprêt et le brillant du neuf. Nettoyent et teignent les gants de peau, toutes sortes de plumes de parures, les habillements d'hommes sans les découdre et avec toute la fraicheur du neuf. Teignent en noir pour deuil en 24 heures, et garantissent qu'ils ne déteindront pas, ré[illegible] les noirs en diverses couleurs.

Leurs prix sont modérés. 21 mai—9m

# A LOUER,

UN MORCEAU DE TERRE, situé sur la rive droite du fleuve, à environ quatre milles de la ville, ayant deux arpens de face sur dix de profondeur. Les terres en sont excellentes et conviendraient parfaitement pour un pâturage.

—AUSSI—

UNE MAISON en briques à étage, située rue Dumaine, No. 111, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser à B. & A. SOULIE, 46, Conti—au premier. 14 juin

A LOUER.—Une maison en bois et à deux étages, avec cuisine, &c., située rue Tonti, près celle Claiborne, sur la Promenade Carondelet. Cette maison sera louée à un prix modéré, avec ou sans les meubles. S'adresser chez JOHN FAEBERT, Rue Carondelet. 4 juin

A LOUER.—La MAISON à trois étages, No. 86, rue Royale, en face de la Banque de la Louisiane. Possession en sera donnée immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à DARBY & TRE MOULET, 21, Vieille Levée. 27 sept

A LOUER.—Le bas et le devant des étages supérieurs du beau magasin à trois étages et en briques situé rue Poydras No. 116, presque vis-à-vis le Théâtre Américain. S'adresser à E. JOHNS, sur les lieux. 27 sept

A LOUER.—Tout le magasin No. 72, rue Gravier, actuellement occupé par MM. [illegible] On peut en donner possession le 1er. novembre prochain. S'adresser à [illegible] No. 36, rue Royale. 7 sept

CITRONS—[illegible] JOS. PRATTS, 27 rue Toulouse. 3 oct

---

# Nouvelle-Orleans:

JEUDI MATIN, 10 OCTOBRE 1844.

*POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS:*
# HENRY CLAY.
*POUR VICE-PRESIDENT:*
## THEODORE FRELINGHUYSEN

POUR ELECTEURS DU PRESIDENT ET DU VICE PRESIDENT:

1er. DISTRICT—JACQUES TOUTANT,
2d " ZENON CAVELIER,
3e " GEORGE B GUION,
4e " LAFAYETTE SAUNDERS,
5e " JACQUES DUPRE,
6e " EDWARD SPARROW.

ASSEMBLEE PUBLIQUE.

*Whigs du 2nd District, Attention!*

Il y aura ce soir, à 7 heures, une réunion régulière au Clay Club du 2d District de la 1ère municipalité, au quartier-général, rue Toulouse, entre Chartres et Royale.

Les whigs du district sont invités d'être ponctuels.

V. BURTHE, Président.
B. LANDREAUX, Secrétaire.

WHIGS DE LA 3me MUNICIPALITE.

Une assemblée régulière du Club, aura lieu ce soir jeudi, au local du Club, (Franklin Hall), à 7 heures précises.

Par ordre,
GEO. W. HARBY, Secrétaire.

ABOLITIONISME.

Tous les hommes de quelque expérience savent comme nous que l'abolitionisme proprement dit n'est guère aux Etats-Unis qu'un fantôme évoqué de temps en temps pour effrayer les esprits timorés. Au Nord comme au Sud, on sait parfaitement que la Constitution garantit nos propriétés *de toute nature*; et quels que soient d'ailleurs leurs sentimens sur la question de l'esclavage au point de vue humanitaire, non seulement les hommes d'état, mais tous les gens raisonnables (c'est à dire l'immense majorité de la nation,) comprennent qu'on ne peut toucher à ce sujet sans violer le pacte fondamental et par conséquent sans briser violemment l'Union. On peut faire des voeux pour l'extinction de cette *institution*, on peut s'opposer aux mesures ayant pour but de la perpétuer; mais on ne fera rien qui soit contraire à nos droits tant que dominera la doctrine whig de l'inviolabilité des personnes et des propriétés: l'ordre et les lois.

Livré à lui même l'abolitionisme serait donc bientôt étouffé sous son propre poids. Mais son extinction ne ferait pas le compte des démagogues qui s'en servent comme d'un levier pour mouvoir les masses au profit de l'esprit de parti. Ce sont eux, et eux seuls, qui, pour favoriser de misérables intrigues et de coupables ambitions, entretiennent soigneusement un feu dont les étincelles peuvent à la longue produire une conflagration générale.

Nous n'attaquons personne en particulier, mais il faut que la vérité se fasse jour. D'où sont parties d'abord les accusations d'abolitionisme? Quel est le parti qui, le premier, a mis l'abolitionisme au service de la politique? Enfin quel est le parti qui penche le plus vers l'abolitionisme?

Pour ne remonter qu'à la dernière élection présidentielle, on se rappelle que le général Harrison, le candidat whig, était un anti-abolitioniste décidé, niant au Congrès le droit de s'occuper de l'esclavage même dans le district de Columbia, tandis que M. Van Buren, le candidat locofoco, ne contestait pas au Congrès le droit d'abolition dans le district de Columbia. De sorte que s'il y avait un abolitioniste dans les deux candidats, c'était M. Van Buren. Et ce fût pourtant le parti locofoco qui, le premier, souleva la question d'abolitionisme pour attaquer Harrison!

Il en est de même aujourd'hui. Les deux candidats sont également hommes du Sud et possesseurs d'esclaves; mais M. Clay a constamment, pendant sa longue carrière, repoussé les mesures des abolitionistes et s'est en conséquence attiré leur haine la plus invétérée;—tandis que M. Polk n'a rien fait contre eux dans le cours de son insignifiante carrière. Si donc les abolitionistes ont à se prononcer pour l'un de ces deux candidats ce sera certainement en faveur de M. Polk. Et c'est pourtant encore le parti locofoco qui a parlé d'abolitionisme!

Ainsi, tandis que les locofocos du Nord font circuler des caricatures représentant M. Clay battant, fouettant aux pieds ses esclaves, les locofocos du Sud ont l'audace de l'accuser d'abolitionisme! La contradiction est flagrante et la calomnie virtuellement avouée.

Mais pourquoi ces accusations dont la fausseté est notoire et dont le retentissement ne profite qu'aux abolitionistes? Sans aucun doute, c'est pour égarer et entraîner quelques ignorans; mais comment ose-t-on, pour un si mince avantage, agiter une question si irritante au détriment de tout le Sud? Ne voit-on pas qu'on fait un tort immense à la cause qu'on affecte de vouloir défendre avec tant de zèle!

Cependant il faut se défendre quand on est attaqué. Que les conséquences, s'il y en a de fâcheuses, retombent donc sur ceux qui provoquent imprudemment ces discussions.

Et d'abord, disons que M. Clay est en dehors de cette discussion. Les accusations d'abolition portées contre lui sont tellement absurdes, tellement démenties par les actes de toute sa vie et par la haine implacable des abolitionistes, que nous croirions faire injure à l'intelligence de nos lecteurs en cherchant à prouver ce qui est clair comme la lumière du jour. Nous nous bornerons donc à mettre en parallèle les hommes et les doctrines des deux partis relativement à l'abolitionisme.

Dans nos rangs, on cite constamment M. Adams comme abolitioniste, parce qu'il a maintes fois présenté des pétitions de la part des abolitionistes. Cependant de ce qu'on présente des pétitions abolitionistes on ne saurait en induire sans injustice qu'on est abolitioniste soi-même. On présente fréquemment des pétitions qu'on n'approuve pas; car sans cela le droit de pétition ne serait qu'un vain mot. Le fait est que jamais M. Adams n'a rien fait de nature à se faire considérer comme un abolitioniste. Loin de là, il a souvent déclaré qu'il ne l'était point, et que "si la question de savoir si le gouvernement avait le droit d'abolir l'esclavage, même dans le district de Columbia sans le consentement des Etats voisins, était posée au Congrès, il voterait contre."

M. Slade du Vermont a été encore accusé d'abolitionisme par quelques journaux locofocos. La meilleure réponse à faire, c'est qu'à la dernière élection locale de son Etat, où il était candidat pour la place de gouverneur, il a été repoussé par les abolitionistes.

Enfin tout dernièrement on a inféré d'une expression de M. Webster qu'il était abolitioniste. Il suffira encore de répondre par une déclaration formelle faite par lui devant un grand meeting tenu à Baltimore le 5 octobre 1840:

"Eh bien! je le répète encore, dit-il, pour que vous " en gardiez la mémoire: Je déclare, devant mon pays " tout entier, que ni le Congrès, ni le Gouvernement " Général, n'ont le moindre droit de s'immiscer dans " l'institution de l'esclavage."

Ainsi, ni M. Adams, ni M. Slade, ni M. Webster ne sont abolitionistes, et toutes les déclamations faites là-dessus tombent d'elles-mêmes.

Rassuré sur les hommes, on doit l'être encore plus sur les doctrines du parti.

Les whigs, on le sait, cherchent à allier la plus grande somme de liberté possible avec la garantie la plus complète des personnes et des *propriétés*; de plus, ils pensent avec Washington et Jefferson que la stabilité de l'Union doit dominer toutes les autres questions comme élément essentiel de puissance, de force, de prospérité et de bonheur.

Dans un prochain article nous chercherons à établir que, du côté du locofocoïsme, les hommes et les choses tendent également à l'abolition de l'esclavage, et que c'est là que se trouve véritablement le danger.

Pour prouver que les locofocos ne sont pas si favorables aux étrangers qu'ils voudraient bien nous le persuader, le *Tropic* avait cité un journal locofoco de l'Ohio, comté de Clermont, le *Batavia Sun*, qui disait "être disposé à soutenir l'augmentation du temps "nécessaire pour la naturalisation jusqu'à vingt un "ans."

Le journal du soir attribue tout bonnement ces sentimens et le passage tout entier du journal locofoco au *Tropic* et aux whigs!

Nous nous abstenons de qualifier un pareil acte.

Les locofocos de New York ne se contentent pas de troubler les assemblées et les processions whigs: ils s'en font gloire avec une impudence dont rien n'approche. Ainsi l'un d'eux, accusé d'avoir pris part aux dernières attaques, écrit au Courier & Enquirer: "Vous me mettez à la tête des "B. ys" qui ont attaqué hier soir les "coons;" vous vous trompez, je n'ai pas pris part à cette affaire. Les mob[illegible] boys qui se sont conduits si bravement, et qui [illegible] honneur et l'orgueil du parti, [illegible] Je fait ce que j'aurais voulu [illegible] pour ces noble boys, et [illegible] voir pris part à leurs [illegible] complètes le cirque que celui qui [illegible] qu'échappé du pied [illegible]

---

CHRONIQUE LOCALE.

ACCIDENT.—Au moment où M. Saetherne, qui revenait de la Convention, allait remonter à bord du *Music*, on tira le canon du départ, la bourre le frappa à l'estomac et le tua. Cet accident a eu lieu à Plaquemines mardi dernier.

*Cour du Recorder Baldwin*.—Francis Sachenity, arrêté sous l'accusation d'avoir en sa possession une pièce de drap volée dans le magasin de Louis Kornaker, 55 rue Tchoupitoulas, comparaissait hier et sera plus amplement examiné.

Rosanna Weinman, marchande de café au marché Ste Marie, a été envoyée en Cour Criminelle pour avoir battu suivant l'accusation, une de ses camarades.

Un membre de la grande famille de Smith a été envoyé en cour criminelle pour avoir donné un pavé contre la tête d'un irlandais.—Toujours suivant l'accusation.

Un journal locofoco de New York, vient de publier une lettre, portant le nom de Henry Clay, et adressée à M. Cassius M. Clay.

On se rappèle que M. Cassius M. Clay ayant prêté à Henry Clay, des sentimens qui ne sont pas les siens, au sujet de l'abolition, celui-ci publia une déclaration à l'effet de répudier les sentimens qu'on lui prêtait gratuitement et s'en référant à ses antécédents à ce sujet.

Maintenant la lettre qu'on fait circuler porte en substance "qu'il a été obligé de repousser les opinions qu'on lui prêtait et qui ne sont pas, qui n'ont jamais été, les siennes—qu'en ce faisant il espérait cependant ne l'avoir pas blessé—qu'il lui tenait compte de ses intentions, mais que des démarches comme celles en question ne pouvaient que nuire à sa cause dans le Sud, et cela inutilement parce que jamais les abolitionistes ne se décideraient à voter pour lui."

Comme on voit, cette lettre, en la supposant réelle, ne contient aucune pensée dont l'esprit le plus susceptible puisse prendre ombrage. Très incessamment nous publierons la traduction textuelle de ces deux lettres. Mais nous devons constater dès à présent, que la publication de cette dernière lettre est une infamie—de quelque façon que tourne la chose. Si la lettre est réellement de M. Clay, elle n'a pu être publiée que par un vol et une indigne violation du secret des lettres; si elle n'est pas de lui, c'est tout bonnement une fabrication, un faux. On ne saurait échapper au dilemme.

JOEL W. WHITE, du Connecticut, vient d'être nommé consul des Etats Unis à Liverpool. Pour ceux qui n'auraient pas l'honneur de connaître cet illustre citoyen, nous dirons que M. J. M. White était le président de la Convention Tylériste de Baltimore. M. Tyler ne pouvait pas moins faire que de payer généreusement un pareil dévouement.

VIRGINIE.—Les conversions vont bien en Virginie: les journaux des divers points de cet état en mentionnent d'importantes. Le Star de Richmond cite à lui seul quatre vingt quatorze citoyens qui ont abandonné formellement la bannière de Polk et Dallas.

MARINE.—Le navire des Etats-Unis *Cyane*, capitaine Mollier, est arrivé le 1er. courant, à Hampton Roads, venant de Calao à Rio Janeiro.

PENNSYLVANIE.—Les Whigs de la partie Orientale de la Pennsylvanie, ont dû se réunir le 1er courant en convention à Philadelphie. Dan. Webster est, on le sait, rendu dans cette ville, afin d'assister à cette solennité. Nous en aurons sans doute le compte rendu aujourd'hui même.

—Le *Chronicle* de Philadelphie, journal neutre, affirme que Clay, Frelinghuysen et Markle auront, d'après toutes les probabilités, la majorité dans la ville et le comté de Philadelphie.

—On lit dans le *Standard* de Washington: "On assure que le gouverneur Porter est bien près de se prononcer pour Clay. Rencontrant dernièrement le général Markle, il l'aborda avec une grande cordialité. Il a déclaré en outre qu'il était ni moins partisan de Markle. Or, qui soutient Markle, n'est pas loin de voter pour Clay et Frelinghuysen."

MAINE.—A la quatrième épreuve, Jesab Morrill candidat whig, a été élu Représentant de Waterville à la Législature d'Etat.

# FEUILLETON.
## LES TROIS MOUSQUETAIRES,
PAR ALEXANDRE DUMAS.

QUATRIEME PARTIE.

(Voir pour la 1re. partie du 16 août au 2 septembre, pour la 2me du 3 au 16,et pour la 3me du 17 au 30.)

X.

UNE VISION TERRIBLE.

Richelieu appuya son coude sur son manuscrit, sa joue sur sa main, et regarda un instant d'Artagnan. Nul n'avait l'oeil plus profondément scrutateur que le cardinal, et le jeune homme sentit ce regard courir par ses veines comme une fièvre.

Cependant il fit bonne contenance, tenant son feutre à la main, et attendant le bon plaisir de Son Eminence, sans trop d'orgueil, mais aussi sans trop d'humilité.

—Monsieur, lui dit le cardinal, êtes-vous un d'Artagnan du Béarn?

—Oui, monseigneur.

—Il y a plusieurs branches de d'Artagnan à Tarbes et dans les environs, à laquelle appartenez-vous?

—Je suis le fils de celui qui a fait les guerres de religion avec le grand roi Henri, père de sa gracieuse majesté.

—C'est bien cela. C'est vous qui êtes parti, il y a sept ou huit mois à peu près, de votre pays pour venir chercher fortune dans la capitale?

—Oui, monseigneur.

—Vous êtes venu par Meung, où il vous est arrivé quelque chose; je ne sais plus trop quoi, mais enfin quelque chose.

—Monseigneur, dit d'Artagnan, voici ce qui m'est arrivé....

—Inutile, inutile, reprit le cardinal avec un sourire qui indiquait qu'il connaissait l'histoire aussi bien que celui qui voulait la lui raconter. Vous étiez recommandé à M. de Tréville, n'est-ce pas?

—Oui, monseigneur; mais justement dans cette malheureuse affaire de Meung....

—La lettre de recommandation avait été perdue, reprit l'Eminence; oui, je sais cela. Mais M. de Tréville est un habile physionomiste qui connaît les hommes à la première vue, et il vous a placé dans la compagnie de son beau-frère, M. des Essarts, en vous laissant espérer qu'un jour ou l'autre vous entreriez dans les mousquetaires?

—Monseigneur est parfaitement renseigné.

—Depuis ce temps-là il vous est arrivé bien des choses. Vous vous êtes promené derrière les Chartreux un jour qu'il eût mieux valu que vous fussiez ailleurs; puis vous avez fait avec vos amis un voyage aux eaux de Forges. Eux se sont arrêtés en route, mais vous, vous avez continué votre chemin. C'est tout simple, vous aviez des affaires en Angleterre.

—Monseigneur, dit d'Artagnan tout interdit, j'allais....

—A la chasse à Windsor ou ailleurs; cela ne regarde personne. Je sais cela, moi, parce que mon état est de tout savoir. A votre retour, vous avez été reçu par une auguste personne, et je vois avec plaisir que vous avez conservé le souvenir qu'elle vous a donné.

D'Artagnan porta la main au diamant qu'il tenait de la reine, et en tourna vivement le chaton en dedans; mais il était trop tard.

Le lendemain de ce jour vous avez reçu la visite de Cavois, reprit le cardinal; il allait vous prier de passer au palais. Cette visite, vous ne la lui avez pas rendue, et vous avez eu tort.

—Monseigneur, je craignais d'avoir encouru la disgrâce de Votre Eminence.

—Et pourquoi cela, monsieur? Pour avoir suivi les ordres de vos supérieurs avec plus de courage et d'intelligence que ne l'eût fait un autre? Encourir ma disgrâce quand vous méritez des éloges? Ce sont les gens qui n'obéissent pas que je punis, et non pas ceux qui, comme vous obéissent.... trop bien.... Et la preuve, rappelez vous la date du jour où je vous avais fait dire de me voir, et cherchez dans votre mémoire ce qui est arrivé le soir même.

C'était le soir même qu'avait eu lieu l'enlèvement de Mme Bonacieux. D'Artagnan frissonna, et il se rappela qu'une demi-heure auparavant, la pauvre femme était passée près de lui, sans doute encore emportée par la même puissance qui l'avait fait disparaître.

—Enfin, continua le cardinal, comme je n'entendais pas parler de vous depuis quelque temps, j'ai voulu savoir ce que vous faisiez. D'ailleurs, vous me devez bien quelques remercîmens: vous avez remarqué vous-même combien vous avez été ménagé dans toutes les circonstances.

D'Artagnan s'inclina avec respect.

—Cela, continua le cardinal, partait non-seulement d'un sentiment d'équité naturelle, mais encore d'un plan que je m'étais tracé à votre égard.

D'Artagnan était de plus en plus étonné.

—Je voulais, reprit le cardinal, vous exposer ce plan le jour où vous reçutes ma première invitation; mais vous n'êtes pas venu. Heureusement rien n'est perdu par ce retard, et aujourd'hui vous allez l'entendre. Asseyez-vous là devant moi, monsieur d'Artagnan; vous êtes assez bon gentilhomme pour ne pas écouter debout.

Et le cardinal indiqua du doigt une chaise au jeune homme qui était si étonné de ce qui se passait, que pour obéir il attendit un second signe de son interlocuteur.

—Vous êtes brave, monsieur d'Artagnan, poursuivit l'Eminence; vous êtes prudent; ce qui vaut mieux. J'aime les hommes de tête et de coeur, moi. Ne vous effrayez pas, dit-il en souriant: par les hommes de coeur, j'entends les hommes de courage; mais tout jeune, et à peine entrant dans le monde que vous êtes, vous avez des ennemis puissans. Si vous n'y prenez garde, ils vous perdront!

—Hélas! monseigneur, répondit le jeune homme, ils le feront bien facilement sans doute, car ils sont forts et bien appuyés, tandis que moi je suis seul.

—Oui, c'est vrai, mais tout seul que vous êtes, vous avez déjà fait beaucoup, et vous ferez encore plus, je n'en doute pas. Cependant vous avez, je le crois, besoin d'être guidé dans l'aventureuse carrière que vous avez entreprise, car, si je ne me trompe, vous êtes venu à Paris avec l'ambitieuse idée de faire fortune.

—[illegible] des folles espérances, [illegible] d'Artagnan.

—[illegible] que pour les sots [illegible]

monsieur, et vous êtes homme d'esprit. Voyons, que diriez-vous d'une enseigne dans mes gardes, et d'une compagnie après la campagne?

—Ah! monseigneur!....

—Vous acceptez, n'est-ce pas?

—Monseigneur.... reprit d'Artagnan d'un air embarrassé.

—Comment, vous refusez? s'écria le cardinal avec étonnement.

—Je suis dans les gardes de sa majesté, monseigneur, et je n'ai point de raisons d'être mécontent.

—Mais il me semble, dit l'Eminence, que mes gardes à moi sont aussi les gardes de sa majesté, et que pourvu qu'on serve dans un corps français, on sert le roi.

—Monseigneur, Votre Eminence a mal compris mes paroles.

—Vous voulez un prétexte, n'est-ce pas? Je comprends. Eh bien! ce prétexte, vous l'avez. L'avancement, la campagne qui s'ouvre, l'occasion que je vous offre, voilà pour le monde; pour vous, le besoin de protections sûres. Car il est bon que vous sachiez, monsieur d'Artagnan, que j'ai reçu des plaintes graves contre vous. Vous ne consacrez pas exclusivement vos jours et vos nuits au service du roi.

D'Artagnan rougit.

—Au reste, continua le cardinal en posant la main sur une liasse de papiers, j'ai là tout un dossier qui vous concerne. Mais avant de le lire, j'ai voulu causer avec vous. Je vous sais homme de résolution, et vos services bien dirigés, au lieu de vous mener au mal pourraient vous rapporter beaucoup. Allons, réfléchissez et décidez-vous.

—Votre bonté me confond, Monseigneur, répondit d'Artagnan, et je reconnais dans Votre Eminence une grandeur d'âme qui me fait petit comme un ver de terre, mais enfin, puisque Monseigneur me permet de lui parler franchement....

D'Artagnan s'arrêta.

—Oui, parlez.

—Eh bien! je dirai à Votre Eminence que tous mes amis sont aux mousquetaires et aux gardes du roi, et que mes ennemis, par une fatalité inconcevable, sont à Votre Eminence. Je serais donc mal venu ici et mal regardé là-bas si j'acceptais ce que m'offre Monseigneur.

—Auriez-vous déjà cette orgueilleuse idée que je ne vous offre pas ce que vous valez, monsieur? dit le cardinal avec un sourire de dédain.

—Monseigneur, Votre Eminence est cent fois trop bonne pour moi, et, au contraire, je pense n'avoir point encore fait assez pour être digne de ses bontés. Le siège de La Rochelle va s'ouvrir, Monseigneur, je servirai sous les yeux de Votre Eminence, et si j'ai eu le bonheur de me conduire à ce siège de telle façon que je mérite d'attirer ses regards, eh bien! après j'aurai au moins derrière moi quelque action d'éclat pour justifier la protection dont elle voudra bien m'honorer. Toute chose doit se faire à son temps. Peut-être plus tard aurai-je le droit de me donner; à cette heure, j'aurais l'air de me vendre.

—C'est-à-dire que vous refusez de me servir, monsieur? dit le cardinal avec un ton de dépit dans lequel perçait cependant une sorte d'estime. Demeurez donc libre, et gardez vos haines et vos sympathies.

—Monseigneur...

—Bien, bien, dit le cardinal; je ne vous en veux pas; mais vous comprenez, on a assez de défendre ses amis et de les récompenser; on ne doit rien à ses ennemis. Et cependant, je vous donnerai un conseil. Tenez-vous bien, M. d'Artagnan, car du moment où j'aurai retiré ma main de dessus vous, je n'achèterais pas votre vie une obole.

—J'y tâcherai, monseigneur, répondit le Gascon avec une humble assurance.

—Songez plus tard, et à un certain moment, s'il vous arrive malheur, dit Richelieu avec intention, que c'est moi qui ai été vous chercher, et que j'ai fait ce que j'ai pu pour que ce malheur ne vous arrivât pas.

—J'aurai, quoi qu'il arrive, dit d'Artagnan en mettant la main sur sa poitrine et en s'inclinant, une éternelle reconnaissance à Votre Eminence de ce qu'elle fait pour moi en ce moment.

—Eh bien! donc, comme vous l'avez dit, monsieur d'Artagnan, nous nous reverrons après la campagne. Je vous suivrai des yeux, car je serai là-bas, continua le cardinal en montrant du doigt à d'Artagnan une magnifique armure qu'il devait endosser. Et à notre retour nous compterons.

—Ah! Monseigneur! s'écria d'Artagnan, épargnez-moi le poids de votre disgrâce; restez neutre, Monseigneur, si vous trouvez que j'agis en galant homme.

—Jeune homme, dit Richelieu, si je puis vous dire encore une fois ce que je vous ai dit aujourd'hui, je vous promets de vous le dire.

Cette dernière parole de Richelieu exprimait un doute terrible; elle consterna d'Artagnan plus que n'eût fait une menace, car c'était un avertissement. Le cardinal cherchait donc à le préserver de quelque malheur qui le menaçait. Il ouvrit la bouche pour répondre, mais d'un geste hautain, le cardinal le congédia.

D'Artagnan sortit, mais à la porte le coeur lui prêt à lui manquer, et peu s'en fallut qu'il ne rentrât. Cependant la figure grave et sévère d'Athos lui apparut. S'il faisait avec le cardinal le pacte que celui-ci lui proposait, Athos ne lui donnerait plus la main, Athos le renierait.

Ce fut cette crainte qui le retint, tant est puissante l'influence d'un caractère vraiment grand sur tout ce qui l'entoure.

D'Artagnan descendit par le même escalier qu'il était entré, et trouva devant la porte Athos et les quatre mousquetaires qui attendaient son retour, et qui commençaient à s'inquiéter. D'un mot, d'Artagnan les rassura, et Planchet courut prévenir les autres postes qu'il était inutile de monter une plus longue garde, attendu que son maître était sorti sain et sauf du Palais-Cardinal.

Rentrés chez Athos, Aramis et Porthos s'informèrent des causes de cet étrange rendez-vous, mais d'Artagnan se contenta de leur dire que M. de Richelieu l'avait fait venir pour lui proposer d'entrer dans ses gardes avec le grade d'enseigne, et qu'il avait refusé.

—Et vous avez eu raison! s'écrièrent d'une seule voix Porthos et Aramis.

Athos tomba dans une profonde rêverie et ne répondit rien.

Mais lorsqu'il fut seul avec d'Artagnan:

—Vous avez fait ce que vous deviez faire, lui dit-il, mais peut-être avez-vous eu tort.

D'Artagnan poussa un soupir, car cette voix répondait à une voix secrète de son âme qui lui disait que de grands malheurs l'attendaient.

La journée du lendemain se passa en préparatifs de départ.

D'Artagnan alla faire ses adieux à M. de Tréville. A cette heure on croyait encore que la séparation des gardes et des mousquetaires serait momentanée, le roi tenant son parlement le jour même et devant partir le lendemain. M. de Tréville se contenta donc de demander à d'Artagnan s'il avait besoin de lui, mais d'Artagnan répondit fièrement qu'il avait tout ce qu'il lui fallait.

La nuit réunit tous les camarades de la compagnie des gardes de M. des Essarts et de la compagnie des mousquetaires de M. de Tréville qui avaient fait amitié ensemble. On se quittait pour se revoir quand il plairait à Dieu et s'il plaisait à Dieu. La nuit fut donc des plus bruyantes, comme on peut le penser, car en pareil cas on ne peut combattre l'extrême préoccupation que par l'extrême insouciance.

Le lendemain, au premier son des trompettes, les amis se quittèrent; les mousquetaires coururent à l'hôtel de M. de Tréville, les gardes à celui de M des Essarts. Chacun des capitaines conduisit aussitôt sa compagnie au Louvre, où le roi passait sa revue.

Le roi était triste et paraissait malade, ce qui lui ôtait de sa haute mine. En effet, la veille, la fièvre l'avait pris au milieu du parlement et tandis qu'il tenait son lit de justice. Il n'en était pas moins décidé à partir le soir même, et, malgré les observations qu'on lui avait faites, il avait voulu passer sa revue, espérant par ce premier coup de vigueur vaincre la maladie qui commençait à s'emparer de lui.

La revue passée, les gardes se mirent seuls en marche, les mousquetaires ne devant partir qu'avec le roi, ce qui permit à Porthos d'aller faire, avec son superbe équipage, un tour dans la rue aux Ours.

La procureuse le vit passer dans son uniforme neuf et sur son beau cheval. Elle aimait trop Porthos pour le laisser partir ainsi; elle lui fit signe de descendre et de venir près d'elle. Porthos était magnifique: ses éperons résonnaient, sa cuirasse brillait, son épée lui battait fièrement les jambes. Cette fois les clercs n'eurent aucune envie de rire, tant Porthos avait l'air d'un coupeur d'oreilles.

Le mousquetaire fut introduit près de M. Coquenard, dont le petit oeil gris brilla de colère en voyant son prétendu cousin tout flamboyant; cependant une chose le consola intérieurement, c'est qu'on disait partout que la campagne serait rude: il espérait tout doucement au fond de son coeur que Porthos serait tué.

Porthos présenta ses complimens à maître Coquenard et lui fit ses adieux; maître Coquenard lui souhaita toutes sortes de prospérités. Quant à Mme Coquenard, elle ne pouvait retenir ses larmes, mais on ne tira aucune mauvaise pensée de sa douleur; on la savait fort attachée à ses parens, pour lesquels elle avait toujours eu de cruelles disputes avec son mari.

Tant que la procureuse put suivre des yeux son beau cousin, elle agita un mouchoir en se penchant hors de la fenêtre, à croire qu'elle voulait se précipiter. Porthos reçut toutes ces marques de tendresse en homme habitué à de pareilles démonstrations. Seulement, en tournant le coin de la rue, il souleva son feutre et l'agita en signe d'adieu.

De son côté, Aramis écrivait une longue lettre. A qui? Personne n'en savait rien. Dans la chambre voisine, Ketty, qui devait partir le soir même pour Tours, attendait cette lettre mystérieuse.

Athos buvait à petits coups la dernière bouteille de son vin d'Espagne.

Pendant ce temps, d'Artagnan défilait avec sa compagnie. En arrivant au faubourg Saint-Antoine, il se retourna pour regarder gaîment la Bastille; à laquelle il avait échappé jusqu'alors. Comme c'était la Bastille seulement qu'il regardait, il ne vit point milady qui, montée sur un cheval isabelle, le désignait du doigt à deux hommes d'assez mauvaise mine, qui s'approchèrent aussitôt des rangs pour le reconnaître. Sur une interrogation qu'ils firent du regard, milady répondit par un signe que c'était bien lui. Puis, certaine qu'il ne pouvait plus y avoir de méprise dans l'exécution de ses ordres, elle piqua son cheval et disparut.

Les deux hommes suivirent alors la compagnie, et à la sortie du faubourg Saint-Antoine, montèrent sur des chevaux tout préparés qu'un domestique sans livrée tenait en main en les attendant.

(*La suite à demain.*)

EAU DE CLORINE ET D'ORRIS, pour les dents—Teinture des Indes pour les cheveux, sans noircir à la peau. Ce dernier article est d'un grand avantage aux dames et aux jeunes hommes qui s'aiment par à voir une belle lisse aux cheveux rouges, et les femmes l'admirent jamais les prochaines rouges—à vendre par Comstock & Brussey, No. 50, rue Poydras.

Martin's Adhesive—Avec cette pâte, on répare à l'instant les vaisselles, les verreries, les porcelaines, les cornes, les bois, les pierres, enfin toute espèce d'objets, à l'exception de ceux faits en métal. A vendre au No. 50, rue Poydras.

Le Magical Pain Extractor, de Connell, guérit efficacement [illegible] les brûlures, les piqûres, les [illegible] [illegible] Poydras.

MARCHANDISES POUR LE MARCHE MEXICAIN [illegible] A. GORDON, WYLIE & Co, 51, Bienville.

---

TROISIEME MUNICIPALITE

Nous sommes autorisés à annoncer M. MANUEL ANDRY, comme candidat en remplacement de M. S. WILTZ, alderman démissionnaire du 3me. district. Il sera soutenu par les deux partis. 5 oct—8

# LISTE MARITIME.
*PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.*

EXPEDIES.

Brick Americano, Morey, Havane, Hernandez & co

ARRIVES.

Navire Severn, Cheever, de New York.
Navire Stephen Baldwin, Brown, de Philadelphie.
Navire Saratoga, Cox, de New York.
Barque Genesee, Gregg, de New York.
Steamer Bunker Hill, Key, de Cairo.
Steamer Hannibal, Fraser, de St Louis.
Steamer Fashion, Fullerton, de Mobile.
Steamer Music, Streck, de Baton Rouge.
Steamer Superb, Frost, de Columbia.

DERNIERES DATES.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Boston | sept | 30 | Londres | sept. | 3 |
| New-York | oct | 1 | Liverpool | sept. | 4 |
| Philadelphie | oct | 1 | Paris | sept. | 1 |
| Baltimore | oct | 2 | Havre | sept. | 1 |
| Washington | oct | 2 | Bordeaux | sept. | 1 |
| Charleston | oct | 4 | Vera Cruz | sept. | 20 |
| Havane | sept | 24 | Mexico | sept. | 16 |
| Galveston | sept | 26 | Tampico | juin | 4 |

La barque GENESEE, capitaine Gregg, de New York, est maintenant en déchargement en face l'Hôtel des Monnaies. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée.

HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp. 10 oct

Le navire paquebot JOHN MINTURN, capitaine D. Stark, de New York, est actuellement en décharge ment en face du marché aux légumes. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises à la Levée.

J. W. STANTON & Co. Encoignure Magasin et Lafayette. 9 oct

Le bateau à vapeur BRILLIANT, capt Jesse Hart, est actuellement au bout de la rue Conti prêt à recevoir du fret, et partira demain mercredi, dans la matinée, pour Bayou Sarah et les ports intermédiaires.

WM. H. AVERY. 8 oct

ELECTION

De six Electeurs pour élire le PRESIDENT et le VICE-PRESIDENT des *Etats Unis*, chacun desquels devra être pris dans les six districts électoraux de l'Etat.

CONFORMEMENT à la Proclamation lancée par Son Excellence A. Mouton, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et en obéissance à la Constitution et aux lois de l'Etat;

AVIS est par le présent donné à tous les citoyens de la paroisse d'Orléans et du second District Sénatorial qu'une élection de six Electeurs pour élire le Président et le Vice-Président des Etats Unis, aura lieu le lundi, quatre de novembre 1844, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi, dans la ville et la paroisse d'Orléans, second District Sénatorial.

Un scrutin sera ouvert dans chacun des districts ci-dessous, que municipalité, aux lieux ci-après désignés, et sous la surveillance et la direction des inspecteurs et secrétaires ci-après:

PREMIERE MUNICIPALITE

1er District—A l'Hôtel de la rue Conti (anciennement Richardson) sous la surveillance de Messrs. Geo. M. Rodgers et Noel Jourdan, inspecteurs, et John Crayg, secrétaire.

2d District—Au café de l'encoignure des rues de Chartres et St Pierre, sous la surveillance de Messrs. le Dr. Isidore Lavasset et Victor Burthe, inspecteurs, et F. A. Lefebvre secrétaire.

3me District—Au café du Théâtre d'Orléans, rue d'Orléans, sous la surveillance de Messrs. J. L. Faures et J. L. Faute, inspecteurs, et Michel de Armas, secrétaire.

4me District—A la maison où se tient l'Ecole Publique [illegible] Loge de la Concorde, rue Dauphine, entre les rues des Ursulines et de l'Hôpital, sous la surveillance de MM. John Watkins et A. Boudon, inspecteurs, et J. M. Moureau, secrétaire.

5me District—A la maison de Pompe No 10, rue Dumaine, entre celles des Remparts et St. Claude, sous la surveillance de MM. Clément Ramos et Jules Benit, inspecteurs, et J. Moisson, secrétaire.

SECONDE MUNICIPALITE

1er District—Au Hose-House de la Louisiane encoignure des rues Gravier et Perdido sous la surveillance de MM. Samuel Locke et Wm. Flower, inspecteurs, et Wm. Avery, secrétaire.

2e District—A la Salle de Mechanics Free Company No 9 de Notre-Dame, entre celles Tchoupitoulas et Magasin, sous la surveillance de MM. Daniel Dunn et M. Brown, inspecteurs, et J. W. Wharton, secrétaire.

3me District—Chez Patsy Ramer, encoignure des rues Annonciation et Lafayette, sous la direction de MM. Hoey et Hickey et F. Clark, inspecteurs, et W. A. Brechner secrétaire.

4me District—A la maison où se tient l'école de la seconde municipalité, à l'encoignure des rues Erato et Magasin, sous la surveillance de MM. A. G. Wilson, Isaac N. Marks, inspecteurs, et Wm. Malcolm, secrétaire.

TROISIEME MUNICIPALITE

1er District—Au café à l'encoignure des rues de la Levée et des Champs Elysées, sous la surveillance de MM. P. A. Charbonnet et Eugène Gallaudet, inspecteurs, et Geo. W. Glover, secrétaire.

2e District—Au Franklin Hall, encoignure des rues de la Victoire et des Champs Elysées, sous la surveillance de MM. Thos. Boylan et Louis Grass, inspecteurs et Geo. W. Harby, secrétaire.

3me District—Au Free Port Hotel, rue de la Levée près de la pêche à l'encoignure de [illegible] sous la surveillance de Messrs. Wm. Deloynes et le Colonel E. L. Dauney, inspecteurs et Wm. Saltzman, secrétaire.

4me District—Au Café encoignure de la Halle Bretonne sur le chemin du Bayou, sous la surveillance de Messrs L. Duvigneau et John B. Hotland, inspecteurs, et Pre. Casanova, secrétaire.

Les votes seront reçus le quatrième jour de novembre, et compris immédiatement après l'élection.

Les inspecteurs et secrétaires ci-dessus désignés, sont priés de se présenter à la Cour de Paroisse, pour jurer de remplir fidèlement et avec impartialité les devoirs et fonctions qui leur sont respectivement assignés.

Les Avis seront affichés aux lieux publics des différents districts, à l'effet de faire connaître les lieux où se tiendra l'élection aussi vite que possible, les retours signés par les inspecteurs et les secrétaires, seront faits en temps voulu par la loi.

Comme il pourrait survenir des changements dans les noms de quelques inspecteurs ou secrétaires, une liste de ceux qui seront en fonctions sera publiée la veille de l'élection.

CHARLES MAURIAN, Juge de Paroisse. 10 oct

L'ECOLE DE DROIT LOUISIANAISE

QUI est maintenant établie dans cette ville, une maison permanente au No. 117 rue Royale, entre les rues St. Louis et Conti, sera ouverte le 15 décembre prochain pour le commencement des études.

Cette institution, la seule aux Etats-Unis où le Droit Civil soit enseigné et étudié, quoique d'une origine encore récente, a reçu un accueil si distingué du public, que le soussigné croit qu'il est de son devoir de s'expliquer au public, et des dépenses pour en étendre l'utilité autant que possible.

Le Cours d'étude est à la fois général et spécial.

Le Cours général qui embrasse les éléments de la science de la jurisprudence, est destiné à servir d'introduction au cours spécial. Il renferme indépendamment de l'explication de la philosophie du droit et son utilité, l'histoire abrégée de la jurisprudence Romaine, Française et Espagnole et de la Loi Commune, étude indispensable à l'élève pour le mettre à même de comprendre les éléments de la Jurisprudence Louisianaise; de plus, le professeur développera les principes de droit public moderne international et du droit constitutionnel.

Le Cours Spécial comprend l'étude de la Législation actuelle de la Louisiane, et ayant pour objet de rendre les élèves aptes à l'exercice du barreau, se compose de toute la loi des divers auteurs mentionnés dans le règlement de la Cour Suprême du 20 novembre 1840 en fixe de même, en raison de plus la Louisiane.

Adjointe à cette école une bibliothèque de droit, très étendue et bien composée, renfermant plusieurs milliers de volumes. L'hon. Henry A. Bullard, Juge de la Cour Suprême, et M. Christian Roselius, ancien avocat général, M. J. P. Benjamin, s'adjoindront au soussigné pour donner des leçons dans cette institution.

Conditions:—Cinquante piastres pour le cours, cent piastres pour le cours spécial. Chaque cours est de six mois. Les élèves qui s'abonneront au cours spécial seront admis sans frais additionnels au cours général.

Les demandes seront adressées au soussigné, qui s'empressera de fournir les renseignements ultérieurs que l'on pourra désirer.

Nouvelle-Orléans le 8 oct. 1844.
GUSTAVE SCHMIDT. 10 oct—4t

EFFET DE COMMERCE PERDU.

ON donne avis qu'un mandat de $418, tiré par M. Urain Provost, agent de M. Martial Borrel, sous la date de Ste. Marie (Attakapas) du 21 mars dernier, à l'ordre de M. J. B. Maynard, endossé par celui-ci à M. J. M. Guillemin, et par ce dernier, sur M. J. Albert, de la Nouvelle-Orléans, adressé à M. F. J. Pavy & Co, de cette dernière ville, a été perdu ou égaré, n'étant jamais parvenu à sa destination.

La présente publication faite à telles fins que de droit. Les personnes qui l'auraient trouvé sont priées de le remettre à MM. J. F. PAVY & Co., qui donneront une récompense convenable. 10 oct—4,1ps

CONSULAT DE FRANCE.

LE Consul de France à la Nouvelle Orléans, invite les personnes dont les noms suivent à se présenter à la chancellerie du consulat de France, pour y prendre connaissance d'affaires qui les concernent.

| | |
|---|---|
| A | K |
| Antoine, Jean Dominique | Klein, Jean |
| Allesume | L |
| B | Labrierre, Antoine |
| Bardiot | Lazzary, Mme Vve de |
| Boggero, Isidore | Levicomte, Feux Théodore |
| Bailey, Frédéric | Lombère, Jean Baptiste |
| Bordis, Dominique | Lavaud |
| Bonnet, François | Ledresseur, Fréd Adolphe |
| Blaise, Gustave | Lesueur, Joseph Gustave |
| Britaut, Louis | M |
| C | Mathias, Louis Pierre |
| Clauzure, Jean | Moret, Alfred |
| Calac, Isidore | Marliot, M et Mme |
| Chenebon, Louis | Meng, Denis, (docteur en médecine) |
| Cantiery, Jacques Joseph | Meunot, Joseph |
| Cuisin, Adolphe | N |
| Coste, Jean Baptiste | Negués, Pierre |
| Charlemaine, Hypolite | O |
| D | Olivier, Louis Adolphe |
| Dannehauer frères | P |
| Dubreuil, Pierre Lucien et Jean Jacques Lucien | Plaisant, Jacques Clément |
| Dopiat, Victor | Pélissier, (née Marguerite Louise Roman) |
| Duthil, Pierre | Potier, Gilles |
| Distinger, Gaspard | Pique, M et Mme |
| Dalort, Jean | Pandeloup, Marie Edouard |
| Delmas, Théophile | Poteau, Ferdinand et Jean Baptiste |
| Dazet, Jean | Fagalas, Constant Malgoire |
| Deux, Bernard François | S |
| Deschasseaux, Victor | Sicard, Pierre |
| Destray, Jean | Simonette |
| Doujon, Auguste Marie | Sylvestre, Edouard |
| Drou, Charles Louis | Simonet, Adolphe |
| E | Schreiner, née Louise Milon |
| Eberhard, Magdelaine | T |
| Eude, Ernest | Ternier, Alexandre |
| F | Truc, Joseph |
| Forgues, Dominique Haille | V |
| G | Viget, Charles Félix |
| Garser, Jean Baptiste | Vigon, Jean Jacques |
| Gallon, René | W |
| J | Weigel, Charles Frédéric |
| Jambes, Etienne | |

La chancellerie du consulat, située rue Royale, entre les rues Toulouse et St. Pierre, est ouverte tous les jours de 9 heures à 3. 20 oct—15

COURS D'ESPAGNOL.

MONSIEUR T. COCCO, ex-directeur du collège St Thomas à la Havane, a l'honneur d'informer le public qu'il ouvrira un cours d'espagnol à dater du 15 courant de 7 heures à 8 heures et demie du soir.

Les personnes qui désireraient suivre ce cours, voudront bien s'adresser avant le 14 pour fixer pour son ouverture, chez Mr. M. de la Calleja, rue Toulouse, encoignure Royale. 9 oct—4

A LOUER—Les deux magasins en briques nouvellement construits, Nos 107 et 110, rue Poydras entre Camp et St Charles, ils ont chacun deux bureaux au premier étage. On les louera à bas prix. S'adresser à HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp. 7 sep

Vente par le Marshal des Etats-Unis.

Jean-Baptiste Lafleur contre F. Clothilde Bornet.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Circuit des Etats Unis, dans l'affaire ci-dessus décrite, j'exposerai en vente publique, le samedi 19 du courant, à l'Exchange Hewlett, à midi—Tous les droits, titres et intérêts de la défenderesse Bornet, sur une certaine réclamation qu'elle a contre E. Davis.

Conditions comptant.

A. SIDNEY ROBERTSON, Marshal des E. Unis. 9 oct—3 au 19

MORUE—[illegible] caisses excellente morue, en débarquement du navire Vanguard, à vendre par TUFTS, HOBARD & Co, 20, Gravier. 8 oct

[illegible] TUFTS, HOBARD & Co. 20, rue Gravier. 9 oct

---

$100 DE RECOMPENSE

SERONT payés à la personne qui pourra fournir des informations et des preuves telles qu'elles amèneront la condamnation de chacun des bandits qui, agissant de concert avec l'assemblage des locofocos, dans la soirée de samedi dernier, ont attaqué et tenté de tuer le soussigné, sans aucune provocation de sa part, à l'encoignure des rues Esplanade et Front Levée, près de l'Hôtel des Monnaies. La perte d'un chapeau de soie, noir, à moitié usé, et d'une canne en baleine d'un demi pouce environ de diamètre, avec le bout orné d'un crochet et d'une pierre incrustée, pour conduire à la découverte des malfaiteurs.

JOHN A. ROBERTS, No. 78, rue des Magasins. 10 oct—3

AUX DAMES.

C. M. SIMPSON, No. 40, rue de Chartres, vient de recevoir et a ouvert un bel assortiment de Nouveautés, consistant en:

9 caisses indiennes françaises, nouveau genre, 4 douzaines [illegible]; 6 do indiennes [illegible] à 12 1/2 cents la yard; 3 caisses mousseline laine nouveau genre très riche, 100 à 31 cents la yard; 1 do toile de Mantille, et un assortiment de marchandises sèches, à vendre à bas prix. 10 oct

AVIS AUX VOYAGEURS SUR LE RAIL ROAD PONTCHARTRAIN

LES personnes qui voyagent sur ce chemin sont prévenues qu'elles auront à l'avenir à épeler leurs malles, sacs de voyage, paquets, ou tous autres effets, portatifs, dans des chars préparés à cet effet, et qui seront sous la surveillance d'un officier spécialement chargé de remettre à chacun ses effets sur délivrance d'un reçu qu'il sera préalablement donné pour chaque objet livré à ses soins.

Nouvelle Orléans, 1 6 octobre 1844
PH GUESNON, Surintendant. 10 oct—10

FORGE A LOUER.—A partir du 21 novembre la forge et la boutique de charronnage situées rue des Remparts, entre Ursulines et Chemin du Bayou, maintenant occupées par M. Martin Broderick. S'adresser à W. E. & B. MURPHY, 123, Vieux Bassin. 10 oct

COUVERTES—Le soussigné a en magasin environ 200 pièces couvertes de laine anglaises, françaises et américaines, qu'il vendra à très bas prix. C. M. SIMPSON, 40 Chartres. 10 oct

FIELD & Co., 61 Vieille Levée, offrent en vente les marchandises suivantes:—300 onces quinine en magasin, 600 barils blanc de baleine, 3,000 gallons huile de baleine blanchie pour hiver, 10 barils huile de spermaceti, [illegible] indigo de Caracas, 3000 gallons huile de baleine; 3000 douzaines verres, 4 quarts pipes Cognac de J J Dupuy, âme preuve. 7 oct

BRIQUES—[illegible] briques de Philadelphie, débarquant de la barque Sarah Hand, à vendre par T. TOBY & BOGERT, 70 Camp. 10 oct

CHARBON—200 boucauts charbon de schuylkill, broyé et passé au crible, pour les familles, à vendre par T. TOBY & BOGERT, 70 Camp. 10 oct

TOILE et corde d'emballage—En provenance d'emballage du Kentucky, 30 rouleaux, [illegible] à vendre par SMITH & BYAN, [illegible] Douane.

EN débarquement du navire Lucrecia, [illegible] barils maquereaux No 3 [illegible] barils huile de baleine [illegible] à vendre par DARAN, QUEYROUZE & A. 10 oct

EN débarquement du navire Almyra—[illegible] barils maquereaux Nos 1, 2 et 3, 20 demi [illegible] harengs, 30 caisses morue, 10 tambours [illegible] barils huile de baleine blanchie pour hyver, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & A. 10 oct

CHANVRE—[illegible] balles en débarquement du steamer Hannibal, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 46 Vieille Levée. 10 oct

HUILE de tanneurs—21 barils d'une qualité supérieure en débarquement du navire Saratoga, à vendre par ROBERTS & HALL, 76 Magasins. 10 oct

FARINE—62 barils bue et superfine en débarquement du steamer Harry of the West, à vendre par ROBERTS & HALL, 76 Magasins. 10 oct

MARCHANDISES DE SAISON.

REÇU par les derniers arrivages de France et à vendre à très bas prix, par les soussignés:
Couvertures blanches françaises 3 points, pesant 9 liv.
Do vertes do do 9 1/2 do.
Do bleues do do
Do laine mérinos 1 point, article supérieur;
Do de 12 do do,
Do molleton 12 do même article pour lit d'enfans.
Cotonnades françaises très fortes;
Bretelles à boutiques assorties de prix et de qualité;
Mitaines soie et coton, gants en soie et coton pour hommes,
Gants en peau noirs et en couleur pour homme et pour femme, épingles noires et en couleur [illegible] laine, [illegible] de soie, draps de France et d'Angleterre, [illegible] casimirs [illegible] satins [illegible] [illegible] Par les derniers arrivages d'Angleterre

Un assortiment complet de bas et chaussons blancs et en couleurs, mérinos noirs et en couleur, satin noirs et imprimés, mousselines laine et mousseline [illegible] d'Ecosse; gants mérinos pour hommes, caleçons de laine, chapeaux [illegible] de laine [illegible] en laine et en coton, chemises [illegible] couvertes [illegible] nègre, Guernsey frocks, foulards de soie pour la poche, couvertures blanches de laine [illegible] coton pour bonne [illegible]

Par les derniers arrivages du Nord
Un assortiment complet de marchandises américaines
FORCADE & Co., 18 Canal 9 oct

AU BAZAR PARISIEN,
Encoignure Royale et Dumaine

NORMANDIN a l'honneur de prévenir le public et ses amis, qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages un assortiment de marchandises d'hiver, et les mettra en vente à partir du 8 courant.

Il espère que le choix et les prix modérés lui attireront la confiance du public.

Il met en vente un grand assortiment de gants de peau, façon Jouvin, perfection en soie, en sole écru, en fil d'Ecosse, mouchoirs batiste brodés, bordures [illegible] mousselines, cols en tulle [illegible] chapeaux [illegible] rubans, gants [illegible] peignes, [illegible] parfumerie, nécessaires [illegible] boîtes [illegible] [illegible] cannes, jouets, &c &c.

[illegible]

Il offre aussi à vendre en gros
100 doz. savons,
100 do eau de lavande,
400 do crème de Perse,
100 do Moussier,
Huile antique, pommades, eau de Cologne, Magnolia, chinoiseries, cheveux longs et courts, tresses, &c.
Coupe de cheveux—25 cents
Leçons de coiffure.
8 oct—6

A LOUER présentement la belle propriété récemment occupée par M. Barjon, fabricant de meubles, située au coin des rues Royale et St. Philippe. S'adresser à M. A. Graihe, 21, rue Bienville. 5 oct—3

A LOUER—Le grand magasin à quatre étages, situé au No 47, rue Bienville, entre celles de Chartres et Royale, actuellement occupé par M. R. [illegible] On peut en prendre possession le 1er novembre. S'adresser à SCHMIDT & Co, 57 Bienville.

AUX MARCHANDS ET AUTRES

CEUX qui désireront se rendre [illegible] magasins, pourront louer un [illegible] No. 30, rue Bourbon [illegible] dans un bon quartier et aux [illegible] boutique de montre, chassis et persiennes [illegible] ainsi que toute espèce d'ouvrages pour construction de maison. 8 oct—30

A VENDRE—5 balles couvertures françaises nouveau genre. On vendra en gros et en détail. S'adresser à J. MERIC, 28, rue St Philippe, entre Conde et Levée. 8 oct

VINS, &c.—20 barriques et 50 demi barriques St Emilion et St Estèphe de 1840, 25 barriques Montferrat 1843, 25 barils vin blanc Haut Sauterne 1re qualité, 50 paniers huile grandes bouteilles, et 50 paniers d'huile toilette. Le vin est très bon pour cabaret, restaurant et famille. On vendra à des prix modérés. S'adresser à J. MERIC, 28, rue St Philippe, entre Conde et Levée. 8 oct

# ARGENTERIE
ET BIJOUTERIE.

LOUIS MUH vient de recevoir en consignation, par le navire Pacifique [illegible] de New York, un joli assortiment de cuillères et fourchettes en argent, cuillères à café, dito soupe, dito ragoût, et des cuillères en argent doré pour donner à manger aux enfans, tabatières en argent garni, corail, jaspe, perles fausses, lunettes en or, en argent, en acier et en argent doré et en acier fin, médaillons d'or et d'argent, colliers et bracelets en jais et or, &c., &c. à vendre à des prix modérés au No. 81, rue de Chartres. 30 sept—12

ON a besoin de DIX NEGRES pour travailler à une rouleaison. S'adresser de suite à HENRY TETE, 21, rue Conti. 4 oct

CHANGEMENT DE DOMICILE—T. E. BENOIT annonce à ses amis et au public qu'il a transporté son MAGASIN DE MUSIQUE au no. 76, rue de Chartres, entre Conti et Bienville. Par de prochains arrivages d'Europe il recevra une grande quantité de musique nouvelle, cordes, instrumens, &c. &c. 30 sept

BOTTES, souliers et Brodequins—224 caisses chaussures en débarquement du navire Almira et de la barque Oberlin, à vendre par R. G. HOBBS, 13, rue Douane. 9 oct

BRODEQUINS—40 caisses brodequins Russets, opais, à fouets, et pour enfans, en veau chevilles, reçus par la barque Oberlin, et autres navires, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, rue Magasins. 9 oct

CHANDELLES de Suif—70 caisses chandelles moulées, marques de l'Etoile et Jackson, en débarquement du Laurens, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, rue Magasins.

EPICES—Casse, muscade, clous de girofles à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 46, Vieille Levée. 9 oct

THE—Poudre à canon, Young Hyson, Pouchong à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 46, Vieille Levée. 9 oct

INDIGO—9 caisses Manille, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 46, Vieille Levée. 9 oct

ESPRITS—Eau de vie de Cognac, absynthe suisse et kirschwasser, genièvre, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 46, Vieille Levée. 9 oct

CAFE—200 sacs café Havane, 10 sacs café vieux du gouvernement de Java, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 46, Vieille Levée. 9 oct

CHANGEMENT DE DOMICILE.

TALAMON FRERES ont transporté leur magasin de la rue Conti, No. 48 au No. 46, rue de Chartres, entre Bienville et Douane. 1 oct

TALAMON FRERES, No. 46, Chartres, offrent à vendre en débarquement du navire Marengo du Havre

Habits confectionnés, tels que Pantalons de Casimir, Tweeds, Gilets etc. Un très bel assortiment de Mousselines de Laine, tout laine et laine et coton, do Ombrelles, cravates unies et façonnées, Vestes tricot pour hommes en coton et tout laine, Bonnets dito, Bas coton gris pour femmes et enfants, Bretelles élastiques, Crême de Perse de Mongolas, Agrafes plates argentées et en fer, chapeaux feutre noir, tiges de bottes, Peaux maroquins pour chaussures, Veaux cirés et vernis de St. Cuillère et couverts en fer battu et composition, belle qualité Capsules F. I. et G. D., Galons français du No. 2 à 24 [illegible] coton poignées de toute sorte, Cravates satin et taffetas noir et 7/8 couleur et noir. 26 sept

HUILE D'OLIVE en paniers, huile de baleine raffinée, en barils, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 46, Vieille Levée. 9 oct

CORDES ET TOILE D'EMBALLAGE—A vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 46, Vieille Levée. 9 oct

FARINE—250 barils farine, des moulins à sec de Chouteau, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 46, Vieille Levée. 9 oct

LIQUEURS, vinaigre blanc, &c.—Anisette, guignolet, absynthe et vinaigre blanc, à vendre par JORDY & BRASIER 10 Conti. 20 sept

DOUBLONS espagnols à vendre par JOSEPH PRATS, 27 Toulouse. 1 oct

FARINE—400 barils farine superfine de St. Louis, des marques suivantes: 'Cheapman's Water Mill, Craz [illegible] et [illegible] à vendre par [illegible] & Co, 34 Poydras. 1 oct

CAFE—[illegible] à vendre par WM. FROST & Co. 9 oct

---

GARTHWAITE, PAYAN & Co.
MAGASIN D'HABILLEMENS EN GROS ET EN DETAIL.

No. 30, rue du Canal,
Entre les rues Chartres et Vieille-Levée.

ONT reçu de leur Atelier, par les navires Union, Vicksburg, Lorena et la barque Strafford, un assortiment d'Habillements d'automne, qu'ils offrent à vendre à très bas prix pour du comptant.

SURTOUTS, PALETOTS ET REDINGOTTES A SAC,

En laine, bleus, verts et blancs, en fresangue et drap de pilote, bleus, noirs et gris; en satinet noir et autres couleurs, lowell jeans et cassimirs.

HABITS, LEVITES, HABITS A LA COMTE D'ORSAY ET PALETOTS,

Bleus bien noirs, verts, noirs, bruns et gris, en draps et casimirs français, anglais et américains, et autres.

PANTALONS.

Bleus, bien noirs, noirs, unis, à carreaux, à raies et à la mode en casimirs français, anglais et américains, en cotonnade française et du pays, en lowell jeans, Kentucky jeans noirs bleus, mélangés gris foncés et satinet rayés.

CHEMISES, CALEÇONS, BAS, GANTS ET BRETELLES.

Chemises en toile et en coton avec cols et devants en toile, en pur coton, en gingacoton, flanelle blanche, flanelle écrue de Canton, caleçons en mérinos tricotés et en coton; bas, bretelles en gomme élastique, en coton blanc et couleurs.

[illegible] douzaines Casquettes en velours, mérinos, pour hommes et enfans, 100 Casquettes de Japan.

Les habitants, marchands et particuliers sont invités à venir examiner ces articles avant de faire leurs achats ailleurs. 7 oct—15

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par les soussignés

150 Barriques vin rouge de Bordeaux de diverses marques et qualités, 50 demi barriques vin rouge do do, 40 tierçons vin blanc de Graves et Haut Sauterne, 1,5 paniers vin de Champagne des meilleures marques, 1000 caisses de vin de différents crûs, 50 tierçons vinaigre, eau de vie de cognac des marques de J J Dupuy, Castillon, Dumon, J J Mousset, et Magnoy, [illegible] huile d'olives de Bordeaux et de Marseille, [illegible] caisses macaroni, [illegible] vermicelle, [illegible] de vin, [illegible] fruits au jus, 20 do sardines en boîtes et demi boîtes, 20 do eau de fleurs d'oranger, [illegible] pois, cèpes et truffes au naturel, [illegible] bonbons de diverses qualités.

LOREILLOT & Co. Encoignure Royale et Douane. 7 oct

J. B. DEVILLERS,
IMPORTATEUR ET MARCHAND DE QUINCAILLERIE.

De l'étranger et du pays, a transporté son magasin de la rue Condé No. 19, au No. 72, Nouvelle Levée. 7 oct—3f

AVIS

LES créanciers de la succession de feu Terence Voisin sont priés de présenter leur compte au soussigné. D. B. MACARTY, 134 Bourbon. 7 oct

LES soussignés donnent avis à leurs habitués et au public en général, qu'ils recevront des ordres pour appareils de [illegible] chez M. D. B. [illegible] No. 186, rue Bourbon, et à la pharmacie de M. F. P. Drouge, No. 30 rue de Chartres. B. & A. SOULIE, No. 46 rue Conti au premier.

TOILE, draps blanche—45 balles toile blanche 4/4 et [illegible] débarquement du navire Levi H. Gale, à vendre par W. FROST & Co, 26, Vieille Levée.

KERSEYS et linseys—3 balles en débarquement du navire Levi H. Gale, à vendre par W. FROST & Co, 26, Vieille Levée.

CIGARES DE LA HAVANE—Un assortiment complet des meilleures marques à vendre en magasin par J. M. CABALLERO, 22, Vieille Levée. 4 oct

SUCRE—Blanc bien et jaune, à vendre en magasin par J. M. CABALLERO, 21, Vieille Levée.

LES soussignés ont formé une société pour les affaires de commission en général à la raison de Degelos & Mendez.

Nouvelle Orléans le 3 octobre 1844
P. A. DEGELOS.
JOSEPH MENDEZ.
Encoignure St.-Louis & Levée. 3 oct

LES soussignés ont l'honneur d'informer leurs amis et le public qu'ils ont formé une maison de commerce établie dans cette ville sous la raison Borderes & Co., pour la transaction des marchandises sèches.

AUGUSTE BORDERES
PIERRE CHAMAU

Les soussignés ont l'honneur de prévenir Messieurs les marchands de la ville et de la campagne qu'ils viennent de transporter leur établissement du No. 27, rue du Canal au No. 16 même rue, (ancien magasin de MM. Durand et Usannaz) où ils offrent à vendre un grand assortiment de marchandises sèches, reçues par les derniers arrivages du Nord et d'Europe.

BORDERES & Co. 3 oct—10

CHANGEMENT DE DOMICILE

MANUEL R DE LA CALLEJA a transporté son domicile à la rue Toulouse No. 64, encoignure de la rue Royale. 3 oct—3e

COLLEGE DE MANDEVILLE.

LE public est respectueusement informé que les règlemens suivans ont été adoptés et seront mis en vigueur, pour l'admission des élèves dans cette institution:

1o En aucun cas, le nombre des élèves n'excèdera soixante.

2o On ne recevra aucun élève au-dessus de quatorze ans, ni au-dessous de neuf.

3o On exigera de tout postulant la preuve évidente de ses antécédens.

Il y a maintenant place pour dix élèves. On doit, pour être admis, écrire au soussigné, deux semaines avant l'entrée de l'élève.

M. Théo. Guesnon est l'agent du collège. On peut prendre près de lui tous les renseignemens nécessaires.

LEWIS ELKIN, proviseur. 1 oct—1m

INSTITUTION DE DEMOISELLES,
(Pensionnat-externat.)

FONDEE EN 1831 PAR MADAME LEIBIS,
Et dirigée depuis 1840 par Mme. DESRAYAUX
*Rue des Remparts, encoignure Bienville.*

L'INSTRUCTION reçue dans cet établissement est solide et variée: elle s'étend, depuis les élemens de lecture et de grammaire, jusqu'aux notions générales et raisonnées de littérature et de sciences exactes, indispensables à toute bonne éducation. Elle est répartie en différentes branches et divisée de manière à ce que chaque élève y trouve le degré le mieux applicable à son âge et à sa capacité.

L'anglais et le français sont également cultivés, et le mélange les élèves créoles et américaines donne à toutes une occasion continuelle de langage pratique.

La musique, le piano, solfège et chant, est enseignée par des dames exclusivement. [illegible] [illegible] [illegible] études comme pour les leçons.

Une surveillance attentive et soutenue sur les élèves aux heures d'études et de récréations, comme moyen de prévenir les fautes et d'apprendre le travail et les progrès.

La direction veille à l'éducation morale des élèves religieuse pour les élèves pensionnaires. Un prêtre, autorisé par l'évêque, vient, deux fois la semaine, faire une instruction religieuse dans l'établissement, et préparer à la première communion, qui est l'objet d'un soin spécial.

A dater du 1er novembre, l'institution ne reçoit plus de jeunes garçons, et reste entièrement consacrée aux demoiselles.

Le local agrandi de la maison voisine et attenante (rue Bienville) ne laissera rien à désirer pour l'espace et la salubrité.

Les examens de musique ont lieu comme les années précédentes, de novembre en avril, le premier samedi de chaque mois, à 4 heures P. M.

Vers la fin de mai, examen général et distribution de prix.

CONDITIONS:
Pension et instruction générale . . . . . . $36
Dito . . . . . avec blanchissage . . . . . . 31
Demi pension . . . . . . . . . . . . . . . . 15
Externes . . . . . . . . . . . . . . . . . . 11
Piano . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 12
Solfège . . . . . . . . . . . . . . . . . . 2
4 oct—

# ORLEANS HIGH SCHOOL.

[LYCEE D'ORLEANS.]

## Rue de l'Esplanade.

LE LYCEE D'ORLEANS, dirigé par ses fondateurs Messieurs WYNDHAM, MERVOYER et EVERETT, reçoit des pensionnaires, des demi-pensionnaires et des externes.

L'enseignement comprend toutes les branches d'une éducation solide et complète.

L'institution se recommande tout particulièrement aux familles Créoles par les facilités qu'y trouvent les élèves pour l'acquisition de l'anglais. C'est par l'intermédiaire de cet idiome qu'on y enseigne les langues anciennes, l'espagnol, les mathématiques, la géographie &c.

Les professeurs chargés des cours ordinaires sont au nombre de six, y compris les Directeurs. Il y a en outre quatre professeurs attachés au Lycée, pour la musique, le dessin, la danse et l'escrime.

La surveillance est exercée par les Directeurs et par des maîtres d'études qui consacrent tout leur temps au maintien du bon ordre.

La discipline établie par les statuts est ponctuellement maintenue. Aucune intervention du dehors n'est tolérée, sauf les cas où les Directeurs auront convenable de requérir le concours des parens ou des tuteurs.

Les Directeurs répudient formellement les méthodes expéditives, et suivent le mode d'enseignement pratiqué dans les collèges de France. Ils sont persuadés que les connaissances solides ne s'acquièrent que par les études soutenues et persévérantes.

Les enfans dont les parens le désirent assistent à l'instruction religieuse qu'un ecclésiastique vient faire deux fois par semaine pour les élèves Catholiques.

Les STATUTS ET REGLEMENS DU LYCEE, en anglais et en français, se trouvent chez les principaux libraires de la ville.

N. B.—Les Directeurs sont heureux d'annoncer qu'à partir du 1er novembre prochain, ils auront pour collaborateur dans l'enseignement, leur ancien collègue M. LOUIS SIRET. Cette adjonction les saurait manquer d'être pour le Lycée un nouveau titre à la confiance des familles éclairées. 28 sept—6m

# COLLEGE WASHINGTON.

(A un MILLE au-dessous du Couvent des Ursulines.)

DIRIGE PAR
J. CHANUT,
LICENCIE ES-LETTRES,

Ancien professeur d'Histoire au Collège Royal de Henry IV, à Paris; Ex-Vice-Président et Professeur au Collège Jefferson [Louisiane.]

CETTE institution, ouverte depuis quelques mois, embrasse toutes les branches d'instruction, soit CLASSIQUE, soit SPECIALE POUR LE COMMERCE ET LES AFFAIRES. Toutes les leçons y sont données par M. Chanut, son associé, professeur déjà ancien en ce pays, et un PROFESSEUR SPECIAL de langue anglaise, venu du Nord, et demeurant dans la maison.

Les diverses branches d'instruction, énoncées dans le Prospectus, qu'on trouvera chez tous les libraires, seront cultivées avec le même soin, mais l'anglais parait au Directeur d'une telle importance dans ce pays, qu'il mettra une attention spéciale à le faire dominer dans l'enseignement, et à rendre les élèves capables de l'écrire et de le parler avec facilité, pureté et élégance.

M. Chanut saisit cette occasion de répondre un mot à divers bruits, répandus par une malveillance qu'il s'abstient de qualifier, et répétés avec une bien grande légèreté, et qui, par exemple, le font voyager dans l'Ouest et au Nord, tandis qu'il n'a pas quitté un moment sa maison, où il s'est occupé assidûment des élèves confiés à ses soins par plusieurs familles respectables. Tous ces bruits sont inexacts et faux.

Conditions:

Pensionnaires, $25, avec blanchissage; $22, sans blanchissage.

Demi-pensionnaires, $15—Externes, $6 et 10, suivant l'âge et les branches d'instruction.

LES PRIX CI DESSUS COMPRENNENT TOUS LES FRAIS, la fourniture des livres exceptée.

21 sept—

WM. MURE a transporté son domicile de la rue du Camp, No. 36, au No. 23, rue Royale. 1 oct

Les Bureaux du Consulat d'Angleterre, ont été transportés de la rue du Camp, No. 36, au No. 23, rue Royale. 1 oct

VIN rouge de Bordeaux, de diverses marques et qualités en barriques, tierçons et caisses, à vendre par JORDY & BRASIER, 10, rue Conti. 20 sept

VIN blanc—Haut sauterne, Haut Barsac, en tierçons et en caisses, à vendre par JORDY & BRASIER, 10, rue Conti. 20 sept

CHAMPAGNE—De première qualité, à vendre par JORDY & BRASIER, 10, Conti. 20 sept

HUILE d'olive—superfine, clarifiée, de Bordeaux, à vendre par JORDY & BRASIER, 10, Conti.

[illegible] de Cognac des marques Napoléon, J J Dupuy, [illegible] à vendre par JORDY & BRASIER, 10, Conti. 20 sept